

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

L'an Deux Mille Vingt et un, le 24 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle du conseil municipal de Cessenon sur Orb, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 6 septembre 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE		
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		
MR MORGO			MME SAUTEREL	*	
MR GELY			MR REVERBEL		
MME FABRE DE ROUSSAC			MR SAUCEROTTE		
MR FREY			MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT			MR DALERY	*	
MR ABELLA	*		MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI			MR MOULY	*	
MR RENAU			MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 9 heures 30.

Marie Pierre Pons, maire de Cessenon sur Orb et présidente sortante, accueille l'assemblée et propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT

Suite au renouvellement départemental de 2021, il convient d'élire le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

L'élection du président se fait à bulletins secrets, sauf avis contraire unanime du comité syndical.

Conformément à l'article 9 des statuts « Le comité syndical élit son président, après chaque renouvellement des représentants du conseil départemental et des EPCI. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

Kleber MESQUIDA, président du département, fait appel à candidature.

Marie Pierre PONS se déclare candidate.

Marie Pierre PONS est élue à l'unanimité présidente du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

DELIBERATION N°2 : ELECTION DES VICE-PRESIDENT

Les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, dans son article 10, prévoient 3 Vices présidence.

Le bureau est composé du Président et des 3 Vices présidents. L'article 10 prévoit également que « Les membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que le Président du comité syndical. »

Serge CASTAN est candidat au poste de 1^{er} vice-président ;

Gwendoline CHAUDOIR est candidate au poste de 2^{ème} vice-président ;
Michel FARENC est candidat au poste de 3^{ème} vice-président ;
Serge CASTAN est élu à l'unanimité au poste de 1^{er} vice-président ;
Gwendoline CHAUDOIR est élue à l'unanimité au poste de 2^{ème} vice-président ;
Michel FARENC est élu à l'unanimité au poste de 3^{ème} vice-président.

Conformément, le bureau est ainsi constitué de :

Marie Pierre PONS ;
Serge CASTAN ;
Gwendoline CHAUDOIR ;
Michel FARENC.

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place les commissions thématiques suivantes :

Commission thématique ressource en eau : Président : Francis FORTE. **Membres :** Mrs SENAL, FARENC, ROMERO, SANCHEZ, SOULAGE, GRANIER, MOULY, Mmes PONS et CHAUDOIR

Commission thématique hydraulique et crues : Président : Fabrice SOLANS. **Membres :** Mrs TESSIER, GELY, ROMERO, SOUQUE, BARSSE, MARTINEZ, ABELLA, CASTAN, Mme PONS.

Commission Mise en valeur : Président : Alain TESSIER. **Membres :** Mrs CASTAN, GAYSSOT, FORTE, Mme PONS.

DELIBERATION N°4 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place la Commission d'Appel d'Offre suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme PONS	Mr SOULAGE
Mr SOLANS	Mr FARRENC
Mr SENAL	Mr GRANIER
Mr SANCHEZ	Mr CASTAN
Mr FORTE	Mr GELY
Mr GAYSSOT	Mr MILHAUD

DELIBERATION N°5 : CONVENTION DE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI, LA MISSION 5° DU L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Accepte le portage de l'étude de réduction du risque inondation liés à des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers ;
- Autorise la présidente à solliciter l'Etat, la Région et le Département de l'Hérault en appui de cette opération, conformément aux termes du PAPI d'intention 2021-2022 ;
- Autorise la présidente à signer la convention annexée à la présente délibération.

. DELIBERATION N°6 : PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la charte d'engagement du Plan de Gestion du delta de l'Orb ;
- Autorise madame la Présidente à signer la charte pour le compte de l'EPTB Orb Libron.

. DELIBERATION N°7 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

La présidente propose la décision modificative n°1 au budget 2021 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458106-833 : Aquisition matériel PIAPPH Béziers	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581-833 : Opérations sous mandat	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le décision modificative n°1 au budget 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente propose d'aborder les questions diverses.

Pierre Enjalbert présente l'état d'avancement de la troisième tranche du chantier de protection de Serignan Village.

Fin de séance : 11 heures.

Béziers, le 24 septembre 2021
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS